

44 | 3°) Ratification des avenants n°s 1 et 2 à la Police n° 12/17969
souscrite à la PRUDENCE AUTOMOBILE.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver les avenants n°s 1 et 2 à la Police d'Assurance n° 12/17969 souscrite à la PRUDENCE AUTOMOBILE, pour divers véhicules, savoir :

- Avenant n° 1 - divers véhicules pour un
montant de 279 816 Frs

- Avenant n° 2 - ~~Spécialité~~ PEUGEOT 5 CV
montant de 3 092 Frs

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif de 1967 au
CHAPITRE 012 - ARTICLE 003.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Beau le 26 Avril 1967
Le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchant